

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 15
Votants : 22

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 octobre, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 octobre 2025

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON
Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL
Laure, M. DOUDARD Christian, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M.
SAUVAGNAC Bernard, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme
WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : Mme HAY Salomé (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), Mme
MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), Mme MOUMIN Manon
(Pouvoir à M. JANICOT Philippe), M. NARAIN Gino (Pouvoir à M. SAUVAGNAC
Bernard), M. TOURNIEROUX Vincent (Pouvoir à M. VALADON Thierry), M.
BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à Mme ASTIER Martine), Mme DEBAYLE
Michèle (Pouvoir à M. EJNER Pascal), M. ZBORALA Bernard.

Secrétaire de séance : Mme WISSOCQ Mathilde

1. Modification de l'organisation tarifaire périscolaire dans le cadre de la mise en place du logiciel iNoé.

Dans le cadre de la mise en place du nouveau logiciel iNoé lié notamment à la gestion de la tarification des services périscolaires, il est nécessaire de faire évoluer les formules de tarification à disposition des familles.

A ce jour, il existe une tarification ALSH « journée complète avec repas » et « ½ journée sans repas ». Il convient de mettre en place une formule « ½ journée avec repas ».

Ainsi, la tarification suivante s'appliquera :

- Séjours :

	Tarifs au 01/01/2025
Tarif commune	31,97 €
Tarif hors commune	44,10 €

- ALSH :

Tarifs applicables aux familles domiciliées sur la commune de Boisseuil

Journée complète (repas inclus)

	T1	T2	T3
1 enfant à charge	14,34 €	15,24 €	16,08 €
2 enfants	13,09 €	14,11 €	14,89 €
A partir de 3 enfants	11,67 €	12,51 €	13,40 €

Tarifs applicables aux familles domiciliées sur les autres communes

Journée complète (repas inclus)

	T1	T2	T3
1 enfant	20,54 €	21,38 €	22,21 €
2 enfants	19,30 €	20,19 €	21,01 €
A partir de 3 enfants	17,73 €	18,57 €	19,47 €

Tarifs applicables aux familles domiciliées sur la commune de Boisseuil

1/2 journée sans repas

	T1	T2	T3
1 enfant	7,27 €	7,74 €	8,16 €
2 enfants	6,60 €	7,27 €	7,50 €
A partir de 3 enfants	5,83 €	6,31 €	6,73 €

Tarifs applicables aux familles domiciliées sur les autres communes

1/2 journée sans repas

	T1	T2	T3
1 enfant	10,48 €	10,89 €	11,37 €
2 enfants	9,77 €	10,30 €	10,77 €
A partir de 3 enfants	8,99 €	9,47 €	9,94 €

Tarifs applicables aux familles domiciliées sur la commune de Boisseuil

1/2 journée avec repas

	T1	T2	T3
1 enfant	10,13 €	10,74 €	11,31 €
2 enfants	9,46 €	10,27 €	10,65 €
A partir de 3 enfants	8,69 €	9,31 €	9,88 €

Tarifs applicables aux familles domiciliées sur les autres communes

1/2 journée avec repas

	T1	T2	T3
1 enfant	15,49 €	16,14 €	16,88 €
2 enfants	14,78 €	15,55 €	16,28 €
A partir de 3 enfants	14,00 €	14,72 €	15,45 €

Les tarifs sont modulés en fonction du revenu fiscal de référence ainsi que du nombre d'enfants à charge :

- 1^{ère} tranche : revenu fiscal de référence mensuel du foyer de 0 € à 2 400 €,
- 2^{ème} tranche : revenu fiscal de référence mensuel du foyer de 2 401 € à 3 500 €,
- 3^{ème} tranche : revenu fiscal de référence mensuel du foyer à partir de 3 501 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'appliquer les tarifs listés dans les tableaux ci-dessus,
- de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE 22	POUR 22	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT



